



**Adoption du projet de loi 66 sur l'accélération de certains projets d'infrastructures
Les projets routiers favorables à l'étalement urbain ne doivent pas être accélérés:
il faudra les surveiller de près**

Montréal, le 14 décembre 2020 - Alors que le gouvernement vient d'adopter le projet de loi 66 (PL66) qui érode plusieurs normes environnementales, la Fondation David Suzuki, Équiterre, Greenpeace, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, et Vivre en Ville rappellent que les projets routiers favorables à l'étalement urbain ne doivent pas être accélérés, il faudra donc les surveiller de près.

En plus de contourner les processus garantissant la protection de l'environnement, le PL66 « ébranle les fondements historiques quant au rôle du citoyen dans la procédure d'évaluation environnementale », selon Philippe Bourke, le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Il incombera au citoyen.ne de faire la demande d'une consultation ciblée du BAPE, ce qui constitue « un fardeau important puisqu'il devra démontrer le sérieux de sa demande », selon M. Bourke.

Le fait de tenir un BAPE « ciblé » suscite de vives inquiétudes légitimes notamment parce que plusieurs projets routiers à risques environnementaux élevés figurent dans l'annexe 1 du PL66. De plus, les impacts liés à l'étalement urbain comme la pression sur les milieux naturels et agricoles ne devraient en aucun cas être ignorés pour les projets routiers. À titre d'exemple, il est aberrant de faire bénéficier de mesures d'accélération au prolongement de l'autoroute 25 dans la MRC de Montcalm (projet 137), alors que le schéma d'aménagement modifié il y a un an suscite de nombreuses interrogations.

En outre, trop souvent, des projets dits de «voies réservées» consistent surtout en une augmentation cachée de la capacité routière, ce qui se traduit par de l'étalement urbain et, ultimement, par la croissance des distances parcourues en automobile, un scénario incompatible avec les objectifs climatiques du Québec. Encore une fois, il faudra insister pour que le BAPE joue son rôle d'information du public et exige de la transparence de la part du gouvernement quant aux analyses justificatives des projets.

Complètement soustrait à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et des consultations du processus du BAPE, le projet d'élargissement de l'autoroute 30 en vue d'y ajouter une « voie réservée » nécessitera une surveillance populaire d'autant plus forte.

Les organisations environnementales continuent par ailleurs d'appeler à une relance verte, juste, axée sur le bien-être des populations et la résilience pour prévenir de futures crises.

-30-

Signataires du communiqué:

Andréanne Brazeau, analyste en mobilité, Équiterre
Diego Creimer, responsable, Affaires publiques, Fondation David Suzuki (Québec)
Patrick Bonin, porte-parole & responsable de la campagne Climat-Énergie, Greenpeace Canada
Martin Vaillancourt, directeur général, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
Christian Savard, directeur général, Vivre en Ville

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Loujain Kurdi, Conseillère en communications
+1 (514) 577-6657
oujain.kurdi@greenpeace.org